

## ANNEXE No 4

(Chaussures produites et marquées pièce "D-1").

Le TÉMOIN : Voilà les chaussures; dans cette boîte il y a un échantillon de chaque fabricant.

Q. Dans la plus grande boîte?—R. Dans la plus grande boîte.

Q. Quelles sont ces chaussures dans la plus petite boîte?—R. Ce sont des chaussures qui démontreront, je crois, toutes les conditions de l'usure, depuis la semelle à peine usée jusqu'à, probablement, la semelle complètement usée.

Q. Sont-elles aussi parmi les pièces?—R. Je suis passablement certain qu'elles y sont.

Le PRÉSIDENT : Nous allons référer aux chaussures fabriquées par les différents manufacturiers comme étant la pièce "D-1".

*Par sir James Aikins :*

Q. Vous essayiez de me dire si les chaussures contenues dans la plus grande boîte étaient celles qui venaient d'ailleurs?—R. Quelques-unes, sir James. Celles que nous n'avions pas pu nous procurer des magasins nous les avons fait venir d'ailleurs.

Q. Cette pièce "D-1" contient des chaussures venant des magasins aussi bien que d'ailleurs?—R. Non, la pièce "D-1" contient des chaussures venant des magasins.

Q. Des magasins seuls?—R. Eh bien, c'est une combinaison. A la page 38 sont montrées celles que nous nous sommes procurées ailleurs et qu'on ne pouvait se procurer ici.

Q. Elles sont sur le même exhibit?—R. Oui, monsieur.

Q. Ainsi votre pièce "D", et ce que nous appellerons pièce "D-1", contient les chaussures provenant des magasins de l'artillerie à Ottawa, aussi bien que les chaussures provenant d'ailleurs?—R. Oui, monsieur.

*Par le Président :*

Q. Je comprends qu'il dit qu'il y a là un échantillon provenant de chacun des entrepreneurs qui avaient un contrat avec le gouvernement?—R. Oui, monsieur.

*Par l'honorable M. Murphy :*

Q. Le témoin dit-il cela?—R. Oui, c'est parfait, il y a là un échantillon provenant de chaque entrepreneur qui avait un contrat avec le gouvernement.

Q. C'est-à-dire, autant que vous sachiez?—R. Autant que je sache, nous avons obtenu un échantillon de chacun.

*Par sir James Aikins :*

Q. Vous avez été informé qu'ils provenaient des divers entrepreneurs?—R. Oui, monsieur.

Q. Les noms sur les chaussures indiqueraient cela aussi?—R. Oui, monsieur.

Q. Je remarque que vous avez mis sur ces chaussures des étiquettes contenant certain renseignement?—R. Oui, monsieur.

Q. Vous avez mis celles-ci au moment de votre inspection?—R. Oui, monsieur, du moment qu'une chaussure était inspectée nous l'étiquetions.

Q. Possédiez-vous quelque renseignement quant à la date à laquelle ces chaussures étaient actuellement fournies par les entrepreneurs?—R. Je ne puis pas dire, monsieur; je ne puis pas dire quand elles étaient fournies par les entrepreneurs.

Q. Ni si elles étaient inspectées ou non?—R. Oui, je sais qu'elles étaient inspectées, parce qu'elles étaient dans les magasins.